

Résumé

L'Afrique du Sud possède un environnement d'une grande richesse et d'une grande diversité, mais qui est soumis à des pressions

L'Afrique du Sud figure parmi les 17 pays les plus riches en biodiversité du monde. Elle abrite des écosystèmes et des habitats exceptionnels, dont beaucoup sont endémiques, ce qui favorise le développement de l'élevage de gibier et de l'écotourisme. Cela étant, l'Afrique du Sud est aussi l'une des économies les plus intensives en énergie et en carbone de la planète, environ un quart de ses écosystèmes fluviaux sont gravement menacés et de fortes pressions s'exercent sur ses ressources en eau peu abondantes. Selon l'OMS, quelque 16 % de tous les décès et un tiers des maladies qui frappent les enfants de moins de cinq ans sont liés à des facteurs environnementaux. Le manque d'assainissement et la pollution de l'air intérieur figurent parmi les principales causes.

Beaucoup de problèmes d'environnement du pays ont été hérités de l'époque de l'apartheid. Des zones riches en biodiversité, bien préservées et réservées aux couches les plus favorisées de la société, coexistaient alors avec de vastes points noirs soumis à une grave détérioration de l'environnement, laquelle était souvent due à l'absence de contrôle des activités économiques telles que l'extraction et la transformation des minerais, la production industrielle et la production d'énergie. Les pressions environnementales étaient exacerbées dans les zones surpeuplées habitées par la population de couleur, dans lesquelles l'urbanisation non coordonnée et l'absence d'infrastructures ou leur insuffisance étaient choses courantes.

Des efforts sont en cours pour faire prévaloir une croissance verte

La crise financière mondiale a entraîné une réévaluation du modèle de croissance intensif en carbone et en ressources de l'Afrique du Sud. L'environnement a par exemple été au premier rang des préoccupations dans le plan de relance budgétaire adopté en 2009. Un Accord sur l'économie verte a été mis en place en 2011 pour promouvoir les partenariats avec le secteur privé, entre autres, en vue de faire évoluer l'économie vers un plus grand respect de l'environnement. L'un des principaux enjeux sera d'ailleurs de mobiliser pleinement le secteur privé et les autres acteurs et de restreindre parallèlement le rôle de catalyseur des pouvoirs publics. Les attentes concernant les effets nets sur l'emploi sont peut-être exagérément optimistes, mais si tel était le cas, il ne faudrait pas pour autant renoncer à poursuivre les objectifs sur lesquels repose l'accord.

Les recettes des taxes liées à l'environnement ont augmenté du fait de la création de nouveaux prélèvements (sur l'électricité et les voitures, par exemple) et de la majoration de prélèvements existants. Il serait néanmoins possible de recourir plus largement encore à ces taxes, en veillant attentivement à ce que les recettes supplémentaires permettent d'atténuer les effets régressifs potentiels. Par ailleurs, des investissements conséquents dans les infrastructures sont nécessaires pour fournir des services environnementaux à la population et faciliter le passage à une économie sobre en carbone et en ressources. La promotion de l'éco-innovation, notamment au travers de partenariats entre acteurs publics et privés intervenant à toutes les étapes du processus, de l'invention à la diffusion, peut permettre de rendre plus compétitive l'économie sud-africaine tout en réduisant les effets dommageables qui s'exercent sur l'environnement.

Les politiques environnementales ont été notablement renforcées depuis la fin de l'apartheid...

Depuis la fin de l'apartheid, relativement récente, et les premières élections démocratiques, en 1994, l'Afrique du Sud a élaboré un vaste cadre d'action réglementaire régissant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans certains domaines comme la biodiversité, elle a établi un ensemble de lois et de mesures qui sont en avance sur celles de beaucoup de pays de l'OCDE. Les dispositions légales sur l'accès aux informations environnementales, la participation des citoyens aux décisions en matière d'environnement et l'accès aux tribunaux rejoignent les meilleures pratiques en vigueur dans les pays membres de l'OCDE. Les ressources humaines et financières dont disposent les autorités nationales et régionales de l'environnement ont été sensiblement accrues, et le pays s'est doté d'un dispositif efficace pour faire respecter les mesures environnementales de nouvelle génération. Depuis 1994, l'Afrique du Sud se montre également résolue à être une « citoyenne du monde responsable » en jouant un rôle de premier plan dans plusieurs initiatives internationales en faveur de l'environnement.

Malgré le renforcement des politiques et institutions de l'environnement, les autorités environnementales n'ont guère de pouvoirs pour réunir les parties prenantes, en particulier au niveau des provinces et des collectivités locales, et manquent de moyens pour négocier ou exercer une influence sur la mise en œuvre dans d'autres domaines d'action. La raison tient en partie à l'insuffisance des financements alloués par rapport à ce qui serait nécessaire pour mettre en œuvre les politiques aux échelons provincial et local. Des accords de coopération en bonne et due forme ont été signés avec certains ministères en vue de la mise en œuvre des politiques environnementales, mais ce n'est pas encore le cas dans certains secteurs clés comme l'énergie, les activités extractives et les transports.

... mais des difficultés au niveau infranational entravent la mise en œuvre

L'Afrique du Sud a lancé un ambitieux programme de décentralisation. L'attribution de nouvelles fonctions aux municipalités (dont la fourniture de services environnementaux comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets) est l'une des plus importantes évolutions de la gouvernance qu'a connues le pays depuis la fin de l'apartheid. Parallèlement, les provinces continuent de jouer un rôle primordial dans la

gouvernance environnementale, y compris par la supervision des programmes environnementaux locaux.

Cela étant, la décentralisation est loin d'être achevée. Plusieurs facteurs empêchent les municipalités de jouer le rôle plus important qu'il est envisagé de leur confier dans le domaine de l'environnement. Deux problèmes doivent être résolus pour renforcer les capacités institutionnelles aux échelons provincial et local : d'une part, le déficit de personnel qualifié et, d'autre part, le manque de formation des effectifs en poste à la mise en œuvre des nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, notamment dans les petites communes. Les exemples positifs de renforcement des capacités par les autorités environnementales nationales et provinciales doivent être reproduits à grande échelle et de façon plus systématique.

Mieux gérer la biodiversité demeure une priorité

L'abondante biodiversité de l'Afrique du Sud et les habitats qui s'y rattachent sont soumis à des pressions imputables à diverses activités économiques, en particulier l'agriculture, les industries manufacturières, les activités extractives, la transformation des minéraux, l'urbanisation, la sylviculture et la pêche. Les impacts de facteurs extérieurs s'accroissent eux aussi, notamment ceux liés aux espèces exotiques envahissantes, au commerce international illicite d'espèces en danger et au changement climatique. D'après une étude, les services écosystémiques équivalent à environ 3 % du produit intérieur brut (PIB) et une diminution, même légère, de ces services pourrait avoir des retombées importantes sur le bien-être, surtout au sein des populations pauvres en milieu rural.

Quoique confrontée à de graves problèmes de pauvreté, de chômage et d'éducation, l'Afrique du Sud fait figurer parmi ses premières priorités la protection et l'utilisation durable de la biodiversité à l'intérieur de ses frontières et au-delà. Son approche est axée sur l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, mais l'objectif est aussi d'intégrer la biodiversité au développement économique et de promouvoir la justice sociale. Bien que des dispositifs interministériels soient en place, de nouveaux efforts s'imposent pour que la biodiversité soit prise en compte dans différentes politiques sectorielles, notamment celles qui concernent les activités minières, l'énergie, les transports et la gestion des zones côtières. Des efforts supplémentaires devraient aussi être consentis pour mettre à profit les possibilités qu'offre l'extension des zones protégées d'appuyer le programme de réforme agraire et la diversification des moyens de subsistance en milieu rural, en particulier dans les zones agricoles marginales.



Extrait de :

OECD Environmental Performance Reviews: South Africa 2013

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264202887-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Résumé », dans *OECD Environmental Performance Reviews: South Africa 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264202900-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.